



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

111. Bienfait. Office. Service.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

d'Echevins, Consuls & autres *charges* municipales, ne sont pas des *offices* en titre, quoique ce soient des *charges*; parce que ceux qui les remplissent ne les tiennent que pour un temps, sans autre titre que celui de leur élection: au lieu que les *offices* proprement dits sont une qualité permanente, & en conséquence sont aussi appelés *états* (*Encycl.* IX, 414).

III. BIENFAIT. OFFICE. SERVICE.

* Nous recevons un *bienfait* de celui qui pourroit nous négliger sans en être blâmé: nous recevons de bons *offices* de ceux qui auroient eu tort de nous les refuser, quoique nous ne puissions pas les obliger à nous les rendre; mais tout ce qu'on fait pour notre utilité ne seroit qu'un simple *service*, lorsqu'on est réduit à la nécessité indispensable de s'en acquitter: on a pourtant raison de dire que l'affection avec laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, mérite d'être comptée pour quelque chose (*Encycl.* XI, 413).

* Je crois que ces trois termes doivent être distingués d'une manière différente & plus précise. Ils expriment tous quelque acte relatif à l'utilité d'autrui. Le mot *office* n'a point d'autre signification sous ce point de vue; c'est pourquoi il a besoin d'une épithète qui indique s'il est pris en bonne ou mauvaise part; & l'on dit, rendre de bons ou de mauvais *offices*; c'est un *office* d'ami. Les deux autres sont toujours pris en bonne part. » Le *bienfait*, dit M. Duclos (a), est un acte libre de la part de son auteur, quoique celui qui en est l'objet

(a) Confid. sur les mœurs, ch. 16.

» puisse en être digne «. On peut ajouter que c'est un bien accordé à celui-ci par le premier. » Un service est un secours par lequel on contribue à faire obtenir quelque bien «.

» Il y a , dit le même Auteur , des services de plus d'une espece : une simple parole , un mot dit à propos , avec intelligence ou avec courage , est quelquefois un service signalé , qui exige plus de reconnoissance que beaucoup de bienfaits matériels «. (B.)

112. CIVILITÉ. POLITESSE.

Manieres honnêtes d'agir & de converser avec les autres hommes dans la société. C'est , dit M. Duclos , l'expression ou l'imitation des vertus sociales ; c'en est l'expression si elle est vraie , & l'imitation si elle est fausse (a).

Etre poli dit plus qu'être civil. L'homme poli est nécessairement civil ; mais l'homme simplement civil n'est pas encore poli. La politesse suppose la civilité , mais elle y ajoute.

La civilité est , par rapport aux hommes , ce qu'est le culte public par rapport à Dieu , un témoignage extérieur & sensible des sentiments intérieurs & cachés : en cela même elle est précieuse ; car affecter des dehors de bienveillance , c'est confesser que la bienveillance doit être au-dedans.

La politesse ajoute à la civilité , ce que la dévotion ajoute à l'exercice du culte public ; les marques d'une humanité plus affectueuse , plus occupée des autres , plus recherchée.

La civilité est un cérémonial qui a ses regles , mais de convention : elles ne peuvent se devi-

(a) Confid. sur les mœurs , ch. 3 , édit. de 1764.